

ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Malfaçons dans les rénovations des logements dans le bassin minier Question écrite n° 6459

Texte de la question

M. Bruno Clavet attire l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargée du logement, sur l'état des rénovations menées dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) dans le Pas-de-Calais. Initialement présenté comme un plan ambitieux pour améliorer l'habitat et en finir avec les passoires thermiques, ce programme suscite aujourd'hui de nombreuses critiques de la part des habitants. Les travaux réalisés sont souvent perçus comme bâclés, menés à la va-vite et sans traitement des causes structurelles des dégradations. De nombreux témoignages font état de moisissures persistantes, d'infiltrations non résolues et d'une dégradation rapide des logements rénovés. Face à cette situation, il souhaite savoir quel est le suivi effectif mis en place par l'État pour contrôler la qualité des rénovations engagées dans le cadre de l'ERBM; si une charte de qualité, définissant des exigences minimales de résultat et de durabilité, encadre les travaux réalisés; quelles mesures de correction ou de sanction sont prévues en cas de malfaçons constatées après rénovation; et si l'État envisage de renforcer ses contrôles pour garantir aux habitants du bassin minier des logements véritablement sains, durables et conformes aux objectifs affichés.

Données clés

Auteur : M. Bruno Clavet

Circonscription: Pas-de-Calais (3e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 6459

Rubrique: Logement

Ministère interrogé : <u>Logement</u>
Ministère attributaire : <u>Logement</u>

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 mai 2025, page 3214